

Paris, le 3 Novembre 2014

Raison sociale [REDACTED]
A l'attention du Dirigeant,
Fax destinataire [REDACTED]

FAX

RECYCLAGE AUTOMOBILE VOUS ATTRIBUE UNE ACTION GRATUITE DE PNEUTECH SAS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une correspondance adressée au ministre de l'environnement par madame Michèle FOURNIER-ARMAND, députée du Vaucluse et Vice Présidente du Conseil Général qui précise : « **L'incinération du pneumatique usagé semble être la solution la plus appropriée, au regard des autres techniques de valorisation, pour assurer la limitation des risques sanitaires en terme de transmission d'arbovirus utilisant le moustique comme vecteur de propagation. Vous n'êtes pas sans connaître le lien étroit entre le commerce des pneus usés et l'apparition, par exemple, du moustique tigre asiatique (aedes albopictus), de plus en plus présent dans nos départements du sud de la France et vecteur d'au moins vingt-deux arbovirus** ».

Les solutions de valorisation proposées par ALIAPUR présentent donc un **risque pour la santé publique**. Afin de dégager votre responsabilité environnementale dans cette affaire, nous vous recommandons de ne plus livrer vos pneus à ALIAPUR.

Considérant cet impératif de santé publique, nous vous recommandons ainsi de remettre vos pneumatiques usagés aux collecteurs agréés par l'état qui seront ensuite mis à disposition à **PNEUTECH SAS** qui vous offre une reprise jusqu'à **70 € HT/tonne**.

En contrepartie PNEUTECH SAS paie pour vous vos cotisations à l'association RECYCLAGE AUTOMOBILE pour les années 2014, 2015 et 2016 et **RECYCLAGE AUTOMOBILE vous attribue gratuitement une action de PEUTECH SAS** qui vous permettra de recevoir des dividendes indexés sur les cours de l'acier, du zinc et du cobalt.

Ainsi par votre adhésion à notre association, vous rendrez notre réseau plus fort et plus puissant considérant que **l'union fait toujours la force**.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion valant contrat de reprise à remplir et à nous retourner par télécopie au 01 45 22 59 70 ainsi que l'attestation de Me Pierre LAUTIER, avocat à la cour, qui précise que le montage qui vous est proposé ne fait peser sur vous **aucun risque** que ce soit financier ou de responsabilité.

A réception de votre bulletin d'adhésion, nous reprendrons contact avec vous.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Grégoire JOVICIC

Président

RECYCLAGE AUTOMOBILE

20 rue de Berne

75008 PARIS

Tel : + 33 6 73 91 74 56

gregoire.jovicic@recyclageautomobile.fr

www.recyclageautomobile.fr

Pour ne plus recevoir de télécopies publicitaires, merci de renvoyer le fax au 0463600255



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michèle FOURNIER-ARMAND

Députée de Vaucluse

Vice-Présidente du Conseil général

Conseillère générale d'Avignon Sud

N° 127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 17 AVR. 2013

Mme Delphine BATHO
*Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de l'Énergie*
Hôtel de Roquelaure
246, bd Saint-Germain
75007 Paris

Madame la Ministre,

Je suis saisie par la Société Pneutech d'une demande d'intervention dont vous trouverez copie en pièce jointe.

Cette société a développé un procédé d'incinération de pneumatiques usagés apparemment respectueux de l'environnement et permettant de produire de l'électricité et de la vapeur tout en assurant la récupération des matières premières utilisées lors de la fabrication du pneu.

L'incinération du pneumatique usagé semble être la solution la plus appropriée, au regard des autres techniques de valorisation, pour assurer la limitation des risques sanitaires en terme de transmission d'arbovirus utilisant le moustique comme vecteur de propagation.

Vous n'êtes pas sans connaître le lien étroit entre le commerce des pneus usés et l'apparition, par exemple, du moustique tigre asiatique (*Aedes albopictus*), de plus en plus présent dans nos départements du sud de la France et vecteur d'au moins vingt-deux arbovirus.

Il apparaît qu'une divergence d'analyse se fait jour entre la Direction générale de l'énergie et du climat et le Bureau des énergies renouvelables entraînant l'exclusion de fait de cette société du champ des appels d'offres de la CRE.

Pouvez-vous donner les instructions nécessaires à dénouer cet imbroglio administratif qui obère la mise en œuvre d'un projet, créateur de plusieurs dizaines d'emplois.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Michèle FOURNIER-ARMAND